

### 3.3. JUSTIFICATIFS DE MAÎTRISE FONCIÈRE

#### ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ PUBLIQUE PARC ÉOLIEN **LES BOUCLES DU VINCOU**

Contact à privilégier :

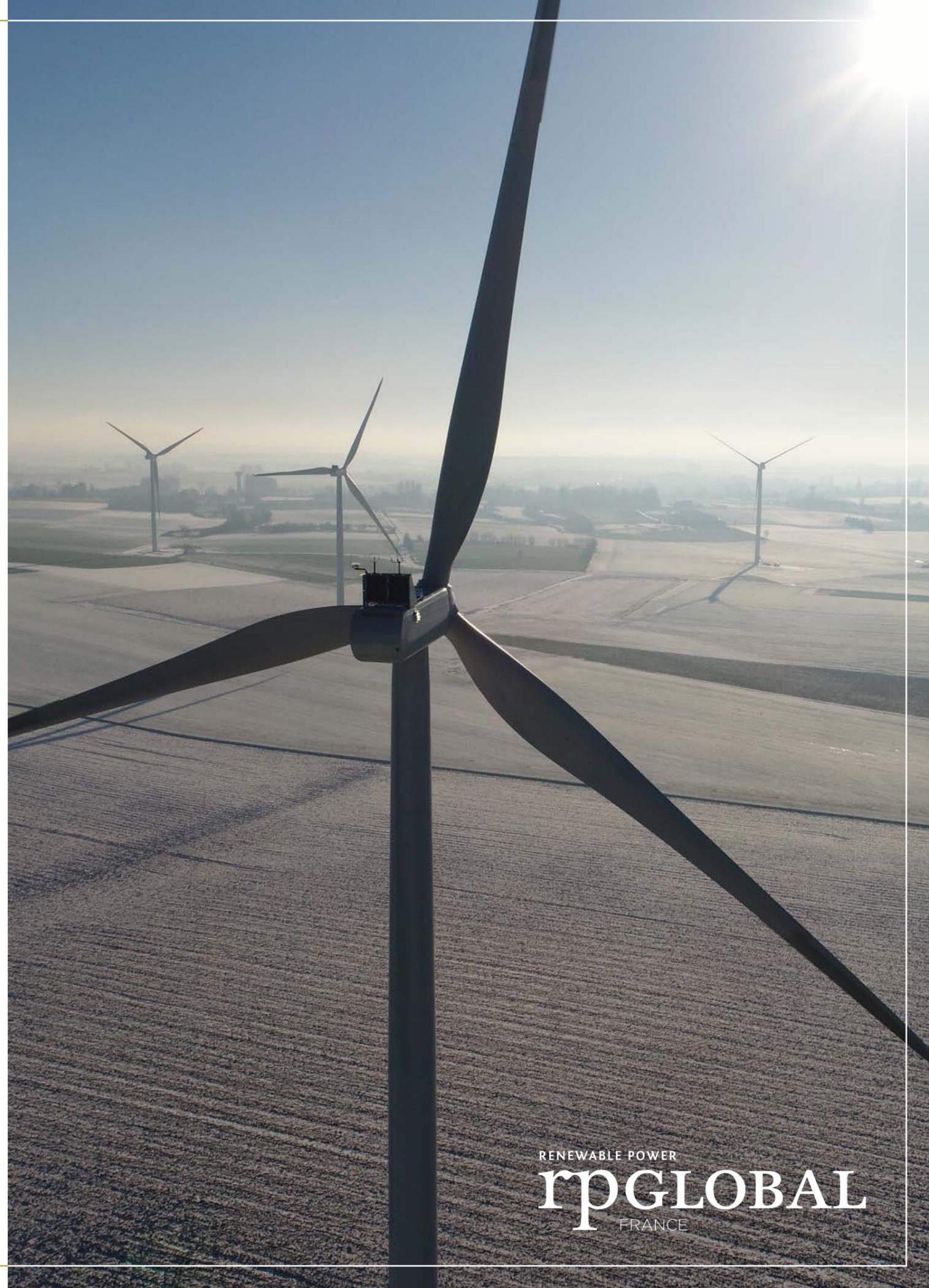
Fabien BEGHIN  
RP GLOBAL France  
213 Boulevard de Turin  
59777 LILLE  
+33 (0)3 20 51 16 59



Parc éolien  
**Les Boucles  
Du Vincou**



- > Commune de Peyrat-de-Bellac
- > Département de la Haute-Vienne (87)
- > Parc éolien «Les Boucles du Vincou» - Mai 2023



# Préambule

Le présent document est une pièce constitutive des différents documents composant le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet du parc éolien «Les Boucles du Vincou». Ce dossier est présenté par la SARL "Les Boucles du Vincou". Il a été développé par RP GLOBAL France qui a un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La configuration de ce projet est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères :

- Le potentiel du site
- L'adéquation avec les politiques locales et zones identifiées
- L'impact écologique
- Le respect du patrimoine territorial et paysager
- Les volontés locales quant à l'intégration du parc



Parc éolien  
**Les Boucles  
Du Vincou**

Le parc éolien Les Boucles du Vincou est donc le fruit d'une co-construction entre RP GLOBAL France et les acteurs locaux, grâce à différents temps d'échanges et de travail sur toute la durée du développement du projet. Ces temps se sont formalisés, entre autres, par un Comité Local de Suivi avec les populations volontaires et concernées. Au-delà de permettre la bonne information des habitants, cette instance a permis de déceler des points de sensibilité ressentis par la population. Les échanges issus de cette concertation ont permis l'élaboration de mesures en adéquation avec les attentes du territoire. Lorsque la situation sanitaire ne nous permettait plus d'effectuer ces RDV de travail en présentiel, nous avons axé la communication du projet sur une stratégie digitale et un site internet officiel d'informations autour du projet, disponible ici :

[www.parc-eolien-peyrat-bellac.fr](http://www.parc-eolien-peyrat-bellac.fr) 

## LE PROJET EN BREF :

**4**  
ÉOLIENNES

**180**  
MÈTRES BOUT DE PALE

**15,6**  
MW

**8 700**  
TONNES DE CO<sup>2</sup>  
ÉVITÉES PAR AN

**7 500**  
FOYERS ALIMENTÉS  
*(chauffage inclus)*



QUALITÉ



INNOVATION



PROXIMITÉ



CONCERTATION



CITOYEN



DURABLE

RENEWABLE POWER

**rpGLOBAL**  
FRANCE

# Nos valeurs fondamentales



## QUALITÉ :

RP GLOBAL est en recherche permanente d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires, afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

## INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité de son groupe, RP GLOBAL adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée aux nouveaux usages, outils de communication, ...

## PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

## CONCERTATION :

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP GLOBAL s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

## CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

## DURABLE :

RP GLOBAL devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

## Tableau d'identification des parcelles

USAGE	LOCALISATION				PROPRIETAIRE		EXPLOITANT		
	COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	NOM	PRENOM	ENTITE	NOM	PRENOM
Eolienne 1 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble	Peyrat-de-Bellac	0E	0199	Croix de la Pile	David	Michel		David	Michel
Surplomb de E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0285	Du Chapitre	David	Michel		David	Michel
Chemin d'accès E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0285	Du Chapitre	David	Michel		David	Michel
Chemin d'accès E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0279	Du Chapitre	Souvignet	Sandra	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Chemin d'accès E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0279	Du Chapitre	Souvignet	Julien	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Chemin d'accès E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0280	Du Chapitre	Souvignet	Sandra	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Chemin d'accès E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0280	Du Chapitre	Souvignet	Julien	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Chemin d'accès E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0281	Du Chapitre	Souvignet	Sandra	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Chemin d'accès E1	Peyrat-de-Bellac	0E	0281	Du Chapitre	Souvignet	Julien	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Eolienne 2 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble ; Virage provisoire	Peyrat-de-Bellac	0E	0176	Lande de Gascoux	Souvignet	Sandra	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Eolienne 2 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble ; Virage provisoire	Peyrat-de-Bellac	0E	0176	Lande de Gascoux	Souvignet	Julien	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Surplomb de E2	Peyrat-de-Bellac	0E	0175	Lande de Gascoux	Souvignet	Julien	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Surplomb de E2	Peyrat-de-Bellac	0E	0175	Lande de Gascoux	Souvignet	Sandra	GAEC Souvignet	Souvignet	Sandra
Eolienne 3 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble ; Virage provisoire	Peyrat-de-Bellac	0E	0162	Le Bois Carré	Souchaud	Claude		Souchaud	Claude
Poste de livraison	Peyrat-de-Bellac	0E	0162	Le Bois Carré	Souchaud	Claude		Souchaud	Claude
Eolienne 4 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble ; Virage provisoire	Peyrat-de-Bellac	0F	0281	Bois Rougier	Ballet-Bassinot	Jean-Marie			
Câble E3-E4	Peyrat-de-Bellac	0F	0284	Bois Rougier	Ballet-Bassinot	Jean-Marie			
Câble E3-E4	Peyrat-de-Bellac	0F	0285	Bois Rougier	Ballet-Bassinot	Jean-Marie			
Câble E3-E4	Peyrat-de-Bellac	0F	0330	Bois Rougier	Ballet-Bassinot	Jean-Marie			
Chemin d'accès E4 ; Virage provisoire	Peyrat-de-Bellac	0F	0426	Bois Rougier	Ballet-Bassinot	Jean-Marie			

## Eolienne 1 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble

### PROMESSE BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

#### ENTRE

1\*) Monsieur David Michel  
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : le « Propriétaire », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en Annexe 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2\*) La Société RP GLOBAL, société au capital de SEPT MILLE CINQ CENTS (7500) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 Lille.

Ci-après : la « Société ».

Représentée par Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

#### ET, le cas échéant

3\*) Monsieur David Michel  
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : l'« Exploitant ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités Annexe 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "Parties" et individuellement, une "Partie".

<sup>1</sup> Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

#### IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « Ferme éolienne »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « Promesse »).

#### VOLET I. BAIL PROMIS

#### VOLET II. SERVITUDES PROMISES

#### VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

#### VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

#### VOLET V. PROMESSE

Il est d'ores et déjà convenu ce qui suit :

- Avant le dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à son projet, la Société s'engage à faire valider au Propriétaire et à l'Exploitant le plan d'implantation des éoliennes, des postes de livraison et des voles d'accès qu'elle envisage d'installer sur les Biens. Le Propriétaire et l'Exploitant valident ce plan et le signent.
- La Société s'engage à ne lever aucune option de servitude de passage de longue durée sur la portion du chemin rural n°12 « de Mézères au Répaire » traversant les Biens (sauf accord du Propriétaire et de l'Exploitant).
- La Société s'engage à soutenir le Propriétaire dans sa démarche auprès de la mairie afin de récupérer la partie du chemin communal qui est exploitée depuis plus de 30 ans. La Société pourra prendre en charge les frais notariés et de géomètre afférents à cette démarche.

#### 5.9 SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, les Annexes 3 (Titre d'habilitation à construire) et 6 (document d'information précontractuelle) doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit)

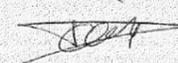
- Annexe 1 Identification complémentaire
- Annexe 2 Références cadastrales
- Annexe 3 Titre d'habilitation à construire
- Annexe 4 Avis sur la remise en état
- Annexe 5 Règles de démantèlement
- Annexe 6 Informations précontractuelles

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir Monsieur Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994, si elle décidait d'y faire procéder.

Fait à Lille, Le 04/06/2020  
La Société RP GLOBAL  
Représentée par Monsieur Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994 en sa qualité de : Prospecteur foncier



Fait à PEYRAT de BELLAC, Le 11 Juin 2020  
Le propriétaire  
Monsieur David Michel  
L'Exploitant  
Monsieur David Michel




### ANNEXE 3 TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

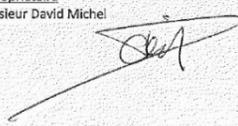
Je /nous soussigné(s)  
Monsieur David Michel  
Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Surface			Lieu-dit
	Section	Numéro	ha	a	ca	
Peyrat-de-Bellac	E	199	3	57	90	Croix de la Pile
Peyrat-de-Bellac	E	200	8	26	90	Du Chapitre Est
Peyrat-de-Bellac	E	203	5	98	30	Du Chapitre Est
Peyrat-de-Bellac	E	204	2	63	40	Du Chapitre Est
Peyrat-de-Bellac	E	205	2	5	10	Du Chapitre Est
Peyrat-de-Bellac	E	285	5	96	20	Du Chapitre
Peyrat-de-Bellac	E	287	1	62	48	Du Chapitre
Peyrat-de-Bellac	E	288	8	5	90	Du Chapitre

Autorise/ons la Société RP GLOBAL, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

#### Signatures :

Fait à PEYRAT de BELLAC, Le 11 juin 2020  
Le propriétaire  
Monsieur David Michel



# Eolienne 2 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble ; Virage provisoire + Chemin d'accès à l'Eolienne 1

**PROMESSE**  
**BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES**

**ENTRE**

**1\*) Monsieur SOUVIGNET Julien Madame SOUVIGNET Sandra**  
 Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : le « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

**2\*) La Société LES BOUCLES DU VINCOU**, société au capital de VINGT MILLE (20 000) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N° 894 481 597, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 Lille.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par Fabien BEGHIN né le 21/12/1993, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

**ET, le cas échéant**

**3\*) GAEC Souvignet** Représenté par Madame SOUVIGNET Sandra  
 Plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les « **Parties** » et individuellement, une « **Partie** ».

JS SS

1/22

**5.9 SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES**

Les Parties signent les présentes. En outre, les **Annexes 3** (Titre d'habilitation à construire) et **6** (document d'information précontractuelle) doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit)

**Annexe 1** Identification complémentaire  
**Annexe 2** Références cadastrales  
**Annexe 3** Titre d'habilitation à construire  
**Annexe 4** Avis sur la remise en état  
**Annexe 5** Règles de démantèlement  
**Annexe 6** Informations précontractuelles

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux et identiques, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir Monsieur Fabien BEGHIN né le 21/12/1993, si elle décidait d'y faire procéder.

Fait à l'âge d'ament Le 16/04/2023  
 La Société LES BOUCLES DU VINCOU  
 Représentée par Monsieur Fabien BEGHIN né le 21/12/1993 en sa qualité de : Prospecteur foncier

Fait à l'âge d'ament Le 26.4.2023  
 Le propriétaire  
 Monsieur SOUVIGNET Julien  
 Madame SOUVIGNET Sandra

SS JS

14/22

**ANNEXE 3**  
**TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, Autorisation environnementale, etc.)**

Je / nous soussigné(s)  
 Monsieur SOUVIGNET Julien Madame SOUVIGNET Sandra  
 Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Surface			Lieu-dit
	Section	Numéro	ha	a	ca	
Peyrat-de-Bellac	E	175	3	79	91	Lande de Gascoux
Peyrat-de-Bellac	E	176	10	96	22	Lande de Gascoux
Peyrat-de-Bellac	E	184	3	95	90	Lande de Gascoux
Peyrat-de-Bellac	E	279	1	32	20	Du Chapitre
Peyrat-de-Bellac	E	280	4	20	20	Du Chapitre
Peyrat-de-Bellac	E	281	9	16	40	Du Chapitre

Autorise/ons la Société LES BOUCLES DU VINCOU, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

**Signatures :**

Fait à l'âge d'ament Le 26.4.2023  
 Le propriétaire  
 Monsieur SOUVIGNET Julien Madame SOUVIGNET Sandra

JS SS

17/22

## Eolienne 3 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble ; Virage provisoire ; Poste de livraison

### PROMESSE BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

#### ENTRE

1\*) Monsieur Claude Souchaud  
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : le « Propriétaire », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en Annexe 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2\*) La Société RP GLOBAL, société au capital de SEPT MILLE CINQ CENTS (7500) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 Lille.

Ci-après : la « Société ».

Représentée par Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

#### ET, le cas échéant

3\*) Monsieur Claude Souchaud  
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : l'« Exploitant ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités Annexe 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "Parties" et individuellement, une "Partie".

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « Ferme éolienne »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « Promesse »).

#### VOLET I. BAIL PROMIS

#### VOLET II. SERVITUDES PROMISES

#### VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

#### VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

#### VOLET V. PROMESSE

#### 5.9 SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, les Annexes 3 (Titre d'habilitation à construire) et 6 (document d'information précontractuelle) doivent être datées et signées par le Propriétaire.

- Annexe 1 Identification complémentaire
- Annexe 2 Références cadastrales
- Annexe 3 Titre d'habilitation à construire
- Annexe 4 Avis sur la remise en état
- Annexe 5 Règles de démantèlement
- Annexe 6 Informations précontractuelles

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit)

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir Monsieur Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994, si elle décidait d'y faire procéder.

Fait à Lille Le 22/11/2019  
La Société RP GLOBAL  
Représentée par Monsieur Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994 en sa qualité de : Prospecteur foncier



Fait à Peyrat de Bellac Le 20 décembre 2019  
Le Propriétaire  
Monsieur Claude Souchaud  
L'Exploitant  
Monsieur Claude Souchaud




### ANNEXE 3

#### TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je /nous soussigné(s)  
Monsieur Claude Souchaud  
Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Surface			Lieu-dit
	Section	Numéro	ha	a	ca	
Peyrat de Bellac	E	161	4	1	64	L'Étang
Peyrat de Bellac	E	162	10	60	62	Le Bois Carré
Peyrat de Bellac	F	228	2	94	38	Les Grandes Bougles

Autorise/ons la Société RP GLOBAL, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

#### Signatures :

Fait à Belleme Le 20 décembre 2019  
Le propriétaire  
Monsieur Claude Souchaud



<sup>1</sup> Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

## Eolienne 4 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble ; Virage provisoire

### PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

#### ENTRE

1\*) Monsieur Jean-Marie BALLEBASSINET  
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : le « Propriétaire », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en Annexe 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2\*) La Société RP GLOBAL, société au capital de SEPT MILLE CINQ CENT (7500) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 Lille.

Ci-après : la « Société ».

Représentée par Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, le cas échéant

3\*) Sans Objet  
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : l'« Exploitant ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités Annexe 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "Parties" et individuellement, une "Partie".

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « Ferme éolienne »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « Promesse »).

#### VOLET I. BAIL PROMIS

#### VOLET II. SERVITUDES PROMISES

#### VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

#### VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

#### VOLET V. PROMESSE

#### 5.9 SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, les Annexes 3 (Titre d'habilitation à construire) et 6 (document d'information précontractuelle) doivent être datées et signées par le Propriétaire.

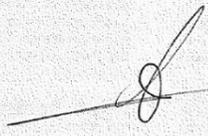
- Annexe 1 Identifications complémentaires
- Annexe 2 Références cadastrales
- Annexe 3 Titre d'habilitation à construire
- Annexe 4 Avis sur la remise en état
- Annexe 5 Règles de démantèlement
- Annexe 6 Information précontractuelle

Fait en TROIS (3) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir Monsieur Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994, si elle décidait d'y faire procéder.

Fait à Lille, le 10/05/2019  
La Société RP GLOBAL  
Représentée par Monsieur Valentin CHAVATTE né le 04/08/1994 en sa qualité de : Prospecteur foncier



Fait à Bellac, le 19 Mai 2019  
Le Propriétaire,  
Monsieur Jean-Marie BALLEBASSINET



Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit)

### ANNEXE 3

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je /nous soussigné(s)  
Monsieur Jean-Marie BALLEBASSINET  
Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Surface			Lieu-dit
	Section	Numéro	ha	a	ca	
Peyrat-de-Bellac	E	186	11	99	50	Croix de la Pile
Peyrat-de-Bellac	E	282	05	65	10	Du Chapitre
Peyrat-de-Bellac	F	272	00	85	40	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	281	14	32	10	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	284	01	06	00	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	285	02	12	70	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	286	02	03	00	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	287	00	21	60	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	288	04	17	00	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	330	05	84	68	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	332	07	55	64	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	422	04	30	05	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	424	05	40	70	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	426	01	89	25	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	459	00	04	23	Bois Rougier
Peyrat-de-Bellac	F	462	00	26	98	Bois Rougier

Autorise/ons la Société RP GLOBAL, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Bleds, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à Bellac, le 19 Mai 2019  
Le propriétaire,  
Monsieur Jean-Marie BALLEBASSINET



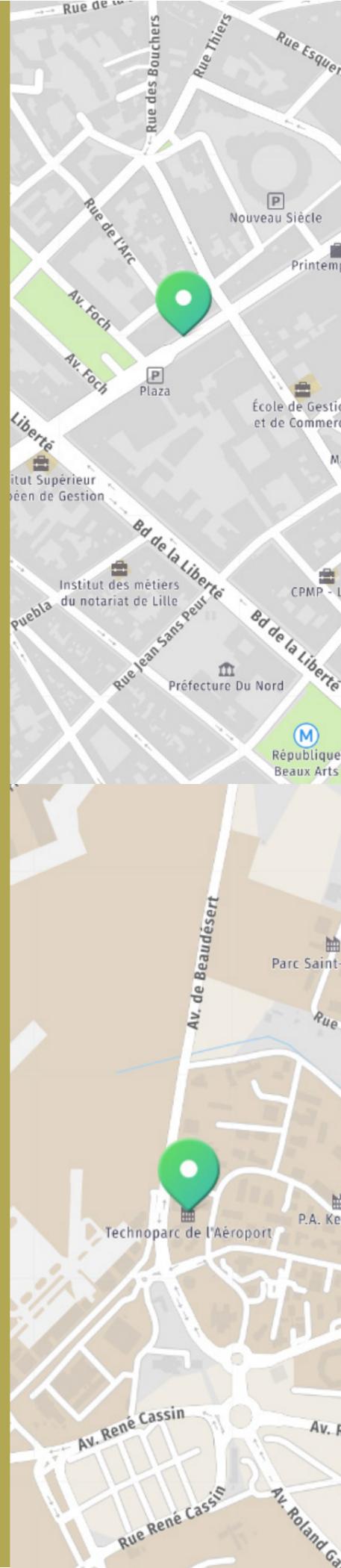


Parc éolien

# Les Boucles Du Vincou

RENEWABLE POWER

**rpGLOBAL**  
FRANCE



## **RP Global France**

213 Boulevard de Turin  
59777 Lille

Tel: +33 (0)3 20 51 16 59

E-mail: [contactfrance@rp-global.com](mailto:contactfrance@rp-global.com)  
[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)

## **RP Global France Antenne Bordeaux**

1 Avenue Neil Armstrong  
BAT C - Clément Ader  
CS 10076

33700 Mérignac

E-mail: [contactfrance@rp-global.com](mailto:contactfrance@rp-global.com)  
[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)